

**Extrait N° 4 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----

**Séance ordinaire du 18 JUIN 2010**

**L'an deux mil dix, le dix huit juin** à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

**Absent :** M. FERRERE Eric.

**Procuration :** M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 4 / Budget principal**  
**- Affectation de résultat**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2009 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : **941 620,77 €**
- en section d'investissement : un déficit de clôture de : **557 908.02 €**

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de clôture de : **621 341.02 €**

L'instruction M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

- **621 341.02 €** à porter lors du vote du budget supplémentaire à la section d'investissement – Art. 1068
- **320 279.75 €** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 02 – Excédent reporté.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide **d'affecter les résultats de fonctionnement 2009 du Budget principal** tel qu'arrêté ci-dessus.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

Mairie des Avirons